



L'an deux mille vingt- six le trente juillet à dix-huit heures trente, à la Mairie de CARNOËT, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Mr LEYOUR Pascal, Maire.

Etaient présents : Pascal LEYOUR, Pascal BANIEL, Annie CHEVALIER, Cédric CHEVALLIER, Alain DOTTIN, Katia LALLAURET, Patricia LE GALL, LE GUYADER Morgane, Rémi LE MEN, Jean-Louis LE MOIGNE, Mickaël URVOAZ.

Absents excusés :

Cindy ABHERVE - GUEGUEN a donné procuration à CHEVALLIER Cédric.
Nicole BOUEDEC a donné procuration à Pascal BANIEL.
Sarah LIVAGE a donné procuration à Pascal LEYOUR.

Absent : CLECH Philippe.

Secrétaire de séance : LE MEN Rémi

Date de la convocation : 20 juillet 2026

Délibération N° 38 - 2026

(nomenclature 8-8.1)

Objet : Projet d'extension du site Natura 2000 « Vallée de l'Aulne » : avis du conseil municipal.

Monsieur Le Maire informe le Conseil municipal qu'actuellement une modification du périmètre du site FR5300041 Vallée de l'Aulne lancée en décembre 2023 a été validée par le comité de pilotage du site le 24 septembre 2025.

Vu :

- Le Code de l'Environnement, notamment les dispositions relatives au réseau Natura 2000 ;
- Les documents transmis par les services compétents concernant la révision du périmètre du site Natura 2000 « Vallée de l'Aulne » ;
- Les éléments d'analyse écologique portant sur les secteurs de Chateaulin, Pleyben, Trévarez, le secteur des 3 ruisseaux du sud du bassin-versant : le Stér Pont de Mine, Le Cann et le Coat Quévéran, le Secteur du Goaranvec et la portion de canal de Port de Carhaix, le secteur de l'Ellez et le secteur Aulne amont
- Le tableau des communes concernées par l'extension du périmètre Natura 2000 ;
- Les orientations de gestion proposées et le compte rendu de la concertation menée auprès des acteurs locaux (317 personnes rencontrées).

Considérant :

- Que la révision du réseau Natura 2000 répond à l'évolution des connaissances naturalistes, des pratiques de gestion, des pressions anthropiques et des périmètres existants ;
- Que les secteurs étudiés présentent un intérêt écologique fort, notamment pour les milieux aquatiques, humides, les corridors écologiques et les espèces migratrices telles que le saumon ;
- Que plusieurs secteurs sont déjà intégrés dans la ZNIEFF de type 1 « Vallée de l'Aulne et de ses affluents » et dans le site Natura 2000 existant ;
- Que l'extension proposée porte la surface du site de 7 000 ha à 10 500 ha, soit + 3 500 ha, après concertation l'étendue s'est stabilisée à 8567 ha soit une extension de 5004 ha afin d'améliorer la cohérence écologique du réseau ;
- Que les communes concernées ont été identifiées dans les documents transmis ;

- Que la concertation menée a permis de recueillir les avis des habitants, exploitants, associations et acteurs du territoire.

Considérant également :

- Que les modifications proposées visent à :
- inclure de nouveaux habitats et espèces d'intérêt communautaire,
- renforcer la connectivité écologique,
- intégrer les zones humides et les corridors,
- ajuster les limites pour une meilleure représentativité des milieux naturels.

Après en avoir délibéré et mis au vote (*pour : 11+3 procurations*), le conseil municipal à l'unanimité

- Emet un avis favorable à l'extension du périmètre du site Natura 2000 FR5300041 « Vallée de l'Aulne »

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Pascal LEYOUR.

*Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 14/08/2026 par voie dématérialisée
et publication et notification le 14/08/2026*

